

République Française

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

36/2025

Objet : Demande de fonds de concours LMV 2025 (complément à la délibération n°29_2025)

SEANCE VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq

Le 19 septembre à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 12 septembre 2025 par courrier électronique

Étaient présents :

Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean-Jacques SEUTIN, Christelle THIEBAULT

Absents excusés :

Serge NARDIN pouvoir à Philippe AUPHAN

Absents : Amandine HEBREARD

Christelle THIEBAULT a été désigné(e) comme secrétaire de séance

Dans le cadre de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'article L5216-5 alinéa VI du Code général des collectivités locales, prévoit la disposition suivante :
« **Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré hors subvention par la commune bénéficiaire du fonds de concours.** »

Par la délibération du 03 avril 2025, la nouvelle enveloppe budgétaire consacrée au fonds de concours « de droit commun » est répartie entre les communes membres au prorata de leur population. Elles ont le choix entre solliciter **l'intégralité du fonds de concours pour leur projet d'investissement** ou de solliciter **une partie de ce fonds de concours en fonctionnement**, pour le financement des dépenses d'entretien ou de maintenance des équipements communaux et **dans la limite de 30% de l'enveloppe globale.**

Pour rappel, les communes qui ont contractualisé le fonds de concours tourisme-mobilité 2024/2025 avant le vote de la délibération de LMV agglomération, les conventions sont maintenues et se poursuivront jusqu'à leur terme (31 décembre 2026)

Pour Vaugines :

FDC classique	FDC tourisme (solde)	Total	Total FDC arrondi	Montant alloué fonctionnement	Montant alloué investissement
15 295.21	291.17	15 586.38	15 587.00	4 676.00	10 911.00

LMV agglomération met à disposition de la commune de Vaugines une dotation annuelle de 15 587.00 en vue de cofinancer le fonctionnement ou la réalisation d'équipements.

Madame le Maire propose le plan de financement comme suit :

Nature des dépenses subventionnées par LMV	Montant HT subventionné	Autofinancement de la commune	Taux de prise en charge	FDC LMV 2025
Fonds de concours en fonctionnement				
<i>Remise en état des salles de classes de l'école : travaux peinture</i>	13 504.80 €	8 828.80€	35%	4 676.00€
TOTAL	13 504.80 €	8 828.80€	35%	4 676.00 €

Madame le Maire précise que le plan de financement pour la réalisation d'équipements (investissement) sera présenté au conseil municipal ultérieurement.

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver ce projet et le plan de financement et de l'autoriser à signer la convention avec LMVA

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents décide :

- SOLLICITER auprès de LMV une subvention de 4 676€
- APPROUVER le plan de financement ci-dessus
- AUTORISER Madame le Maire à signer la convention avec LMV, ainsi que tout document afférant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Secrétaire de Séance,

Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI

